



# Communiqué de presse

## Tirer profit du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire

Ottawa (Ontario), le 7 janvier 2010 - Aujourd'hui, Rona Ambrose, ministre du Travail, et Christian Paradis, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux, ont encouragé les Canadiens à tirer profit du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD). La ministre Ambrose et le ministre Paradis ont pris la parole aujourd'hui dans le cadre de deux événements distincts au nom de l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Revenu national et ministre d'État (Agriculture et Agroalimentaire).

« Composante clé du Plan d'action économique du Canada (PAE), le CIRD offre aux Canadiens de puissantes mesures incitatives pour investir dans leur maison, appuyant ainsi l'emploi dans l'industrie de la construction et de l'habitation, tout en réalisant d'importantes économies fiscales allant jusqu'à 1 350 \$, a dit la ministre Ambrose à Edmonton, en Alberta, chez un détaillant Home Dépôt. Notre gouvernement encourage fortement tous les Canadiens à profiter de cette occasion au cours des trois prochaines semaines. »

Les Canadiens qui entreprennent des rénovations admissibles à leur maison avant le 1<sup>er</sup> février recevront jusqu'à concurrence de 1 350 \$ en allègement fiscal du CIRD temporaire. On s'attend à ce qu'environ 4,6 millions de familles au Canada profitent du crédit, appuyant les emplois dans l'industrie de l'habitation.

« Les Canadiens réclament à cor et à cri des renseignements au sujet du CIRD. L'Agence du revenu du Canada a reçu environ 3,5 millions de demandes de renseignements et de visites de son site Web rien qu'au sujet du CIRD, a ajouté le ministre Paradis chez Pilon Ltée, à Gatineau, au Québec. L'intérêt pour le crédit, suscité par l'allègement fiscal qu'il offre, montre ses répercussions positives sur le secteur de la rénovation, encourageant la création d'emplois dans la construction et les métiers ». »

Confronté à la plus profonde récession mondiale depuis la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement a introduit le PAE, qui comprend des mesures de stimulation parmi les plus complètes du monde industrialisé. La priorité du gouvernement sera la mise en œuvre rapide et efficace de la phase II du PAE, qui comprend la restauration d'un budget équilibré dès que l'économie sera entièrement rétablie et l'établissement d'une fondation solide pour notre avenir économique.

Pour plus de renseignements sur le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et la façon de le demander, allez à [plandaction.gc.ca](http://plandaction.gc.ca) ou [arc.gc.ca/cird](http://arc.gc.ca/cird) ouappelez le 1-888-959-1-ARC (en anglais le 1-877-959-1-CRA).

-30-

Renseignements aux médias :

Noël Carisse, Relations avec les médias Agence du revenu du Canada 613-952-9184	Mary-Ann Dewey-Plante, attachée de presse, Bureau de l'honorable Christian Paradis 613-218-6961	Jude Hansen, conseiller régional en communication de la ministre du Travail 780-495-5000
--	---	--

